

Q. Trouvez-vous le chèque?—R. Je trouve un chèque sur la banque Union du Canada, daté Québec, 8 août 1887, à l'ordre de N. K. Connolly pour \$4,000, signé Larkin, Connolly et Cie, et endossé par N. K. Connolly.

*Par M. Tarte :*

Q. Il y a un mot écrit au crayon sur le corps du chèque?—Ce mot est en suspens (*suspense*).

*Par le président :*

Q. Quelle est la signification de ce mot?—R. Cela veut dire que le chèque devait être chargé au compte en suspens.

Q. Qui vous a dit d'écrire cela?—R. Je ne me rappelle pas.

*Par M. Tarte :*

Q. Et cela a été chargé au compte en suspens?—R. Oui.

*Par M. Geoffrion :*

Q. Qui avait le contrôle de la caisse et des livres en août 1887?—R. Au mois d'août, M. Nicholas Connolly avait la direction de la caisse et des livres.

Q. Depuis que vous avez quitté?—R. Avant l'audition qui a précédé août 1887.

*Par M. Adams :*

Q. Qui tenait les livres avant l'audition que vous venez de mentionner il y a un instant?—R. J'ai tenu les livres tout le temps, mais M. Murphy avait le contrôle de la caisse.

Q. Comment est arrivé le changement de M. Murphy à M. N. K. Connolly, quelle a été la raison qui a motivé cela?—R. Je ne connais pas positivement les détails. Ils ne pouvaient pas consentir à ce que M. Murphy gardât plus longtemps le contrôle de la caisse.

*Par le président :*

Q. Était-il convenu entre eux que M. Murphy ne conserverait pas plus longtemps le contrôle de la caisse; connaissez-vous quelque chose personnellement à ce sujet?—R. Je sais que M. Murphy a pris le contrôle de la caisse d'après les ordres de l'autorité qui pouvait lui confier cette mission.

*Par M. Ferguson :*

Q. Savez-vous pourquoi il l'a fait?—R. Non, je ne le sais pas.

*Par le président :*

Q. Vous a-t-il dit pourquoi?—R. Je ne me le rappelle plus maintenant.

*Par M. Ferguson :*

Q. Vous parlez de direction; cela donnerait à penser que Nicholas Connolly tenait les livres.

M. EDGAR—Il a dit qu'ils étaient les caissiers. N'est-ce pas là ce que vous voulez dire, M. Connolly?—R. Oui, qu'il était le caissier.

*Par M. Geoffrion :*

Q. Il dirigeait les entrées en tant que la caisse y était concernée?—R. Non, peut-être n'avait-il pas à diriger ces entrées.

*Par M. Edgar :*

Q. Signait-il les chèques?—R. Oui.

*Par M. Tarte :*

Q. Ce chèque est-il signé par lui?—R. Oui, il l'est.

*Par M. Geoffrion :*

Q. Le nom de la raison sociale est signé par lui?—R. Les mots Larkin, Connolly et Cie, sont de son écriture.